



CONCOURS D'ÉCRITURE 2021-2022

Thème : "Sur un air de révolte"

ARTICLE 1

Pour la cinquième année et à l'initiative du Conseil régional, l'Agence régionale du Livre, organisatrice du Prix littéraire des lycéens et apprentis de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, met en œuvre un **Concours d'écriture dans le cadre du Prix littéraire**.

ARTICLE 2

Ce concours d'écriture s'adresse, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, à **tous les lycéens et apprentis** :

- des **LYCÉES et CFA engagés dans le Prix littéraire 2020-2021**,
- des **LYCÉES et CFA engagés dans le Prix littéraire 2021-2022**.

ARTICLE 3

Le concours d'écriture est lancé en novembre 2021 ; la **réception des textes est attendue au plus tard le vendredi 08 avril 2022**.

ARTICLE 4

En référence à Albert Camus, le thème retenu est : **"Sur un air de révolte"**

ARTICLE 5

Le genre retenu est celui de la **fiction** sous la forme **d'une nouvelle**.

Celle-ci devra :

- >> être **titrée**
- >> former un **"ensemble autonome et complet"** (comporter un début et une fin)
- >> comporter **de 5 000 à 8 000 signes** maximum (espaces compris)
- >> être une **création originale inédite**.

ARTICLE 6

Les nouvelles sont présentées sous forme numérique :

- >> **format word (.doc ou .docx – pas de .pdf)**
- >> composé en police : Times, corps 12
- >> interlignage 1,5

.../...

.../...

ARTICLE 7

Les nouvelles sont adressées sous forme de fichier numérique à l'adresse mail suivante :
prix@livre-provencealpescotedazur.fr

ARTICLE 8

Les textes reçus suivent plusieurs étapes de sélection :

- * Réception des textes : **au plus tard le vendredi 08 avril 2022.**
- * **1ère sélection** (jusqu'au 25 avril 2022) : lecture des textes reçus par l'Agence régionale du Livre, qui retient **au maximum 20 textes demi-finalistes** ;
- * **2ème sélection** : (25 avril au 12 mai 2020) : lecture des textes demi-finalistes par le Comité de Sélection du Prix littéraire, qui retient **5 textes finalistes** ;
- * **3^{ème} et dernière sélection** (12 au 20 mai 2022) : lecture des 5 textes finalistes par l'auteur Lauréat ROMAN du Prix littéraire 2021-2022, qui désigne le texte vainqueur.

ARTICLE 9

- * Le Prix du Concours d'écriture sera **décerné par l'auteur Lauréat ROMAN** du Prix littéraire, à l'occasion de la journée de Clôture au Palais du Pharo à Marseille, le 24 mai 2022.
- * Lors de cette journée, l'auteur Lauréat ROMAN lira publiquement un extrait de la nouvelle proclamée lauréate du Concours d'écriture.
- * **La nouvelle primée sera publiée** sur le site du Prix littéraire et valorisée par tous les moyens dont l'Agence régionale du Livre dispose. Elle sera également publiée sur les sites du Conseil régional et des académies d'Aix-Marseille et Nice.
- * L'auteur(e) de la nouvelle primée reçoit des cadeaux du Conseil régional, ainsi qu'un bon d'achat Librairie d'une valeur de 100 € remis par l'Agence du Livre, organisatrice du Prix littéraire.

ATTENTION !

Ce concours ne saurait en aucun cas être apparenté à un devoir scolaire imposé.

Pour en savoir plus sur les précédentes éditions du Concours d'écriture de nouvelles

<https://prixlitteraire-regionsud.fr/le-concours-decriture/>